

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	15 + 3
Date de la convocation :	22.11.2023
Date d'affichage :	22.11.2023

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept du mois de Novembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 15 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN – L. BASECQ - P. CAREY
- S. VAN EECKE - D. DUMONT – C. LEFEBVRE – F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C.
ANNAERT – P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS
- 3 Absents ayant donné pouvoir : P. ALLIOT a N. GUISLAIN – X. DUBOIS à Y. HUTCHINSON - P. PACCOU
à P. CAREY
- 0 Excusés :

Monsieur Pascal VANDEN DORPE a été désigné comme secrétaire de séance.

2023-43 : Demande de subvention au titre du programme Lum'ACTE
Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie métropolitain (PCAET) adopté en février 2021, la MEL accompagne les communes volontaires dans leur démarche de transition énergétique et bas carbone.

En cohérence avec les objectifs du PCAET, la MEL anime une palette d'outils financiers et techniques mise à disposition des communes du territoire métropolitain en s'appuyant sur les trois piliers de la maîtrise de la demande en énergie, à savoir la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Ainsi, les communes peuvent bénéficier :

- D'un soutien financier pour leurs investissements communaux au travers du fonds de concours dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal, et du dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE),
- D'une ingénierie qualifiée au travers de la mission de Conseil en énergie partagée, pour les communes de moins de 15 000 habitants ne disposant pas ou peu d'ingénierie interne ; ou encore du cadastre solaire.

En apportant un appui technique et financier, ces outils doivent permettre à l'ensemble des communes d'amplifier le nombre de chantiers performants engagés, tant dans le champ de la rénovation énergétique que de la production d'énergies renouvelables.

Au travers de l'adoption de la délibération n° 23 C 0161 en date du 30 juin 2023, le Conseil Métropolitain a également validé la candidature de la MEL au programme national Lum'ACTE, au nom des 8 communes volontaires ayant manifesté leur intérêt suite à une information largement diffusée auprès des communes du territoire. Lancé en juillet 2022 par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), ce programme vise à répondre aux enjeux de la rénovation énergétique des parcs d'éclairage public des collectivités.

Lauréate, la MEL a ainsi obtenu une recette d'un montant total estimé à 49 625.93 € en soutien aux actions éligibles entreprises par les 8 communes bénéficiaires, dont la commune de Prêmesques. La recette d'un montant total de 7 725.00 € revient par conséquent à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer avec la Métropole Européenne de Lille la convention d'attribution de ce financement,
- D'autoriser la commune à percevoir les recettes correspondantes au budget général en section de fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 30 novembre 2023,

Affiché le 30 novembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le 30 novembre 2023,

**Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON**

**Le Secrétaire de Séance
Pascal VANDEN DORPE**